

Code de civilité

1. PRÉAMBULE

Le code de civilité du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) est un énoncé d'attitudes et de comportements associés au savoir-être, que nous encourageons et promouvons quotidiennement pour maintenir un milieu de travail respectueux, harmonieux et efficace.

La qualité des relations interpersonnelles et la façon dont chacun collabore avec ses collègues influencent le climat de travail et le bien-être de tous les employés du CSSPB, d'où l'importance accordée à la civilité.

Le CSSPB s'attend également à ce que les partenaires externes, interagissant avec son personnel, respectent le présent code de civilité.

2. OBJECTIFS

- ✓ Susciter une réflexion individuelle et collective sur la civilité en milieu de travail;
- ✓ Sensibiliser et responsabiliser toutes les personnes œuvrant au sein du CSSPB à l'importance du respect et de la courtoisie dans les échanges quotidiens;
- ✓ Énoncer des exemples concrets de comportements à adopter et à éviter afin de favoriser un climat de travail sain et harmonieux;
- ✓ Préciser les actions à entreprendre en cas d'incivilité.

3. COMPORTEMENTS À ADOPTER ET À ÉVITER

Le CSSPB aspire à ce que chaque employé, par l'adoption des comportements recherchés, contribue au maintien d'un milieu de travail respectueux, harmonieux et efficace. En ce qui concerne la civilité, les employés du CSSPB doivent valoriser le **respect**, la **collaboration**, l'**ouverture** et l'établissement d'une **communication efficace** entre eux.

Agir avec RESPECT au quotidien au CSSPB	
C'est notamment : 1. être courtois et poli; 2. considérer les opinions des autres; 3. saluer et remercier les autres; 4. respecter les différences et être inclusif.	C'est éviter : 1. de parler contre quelqu'un et d'alimenter les rumeurs; 2. de pratiquer le jugement et les sous-entendus; 3. de s'attribuer la réalisation du travail d'un autre; 4. de cesser ou de refuser d'adresser la parole à quelqu'un.

Agir avec COLLABORATION au quotidien au CSSPB	
C'est notamment : 1. assister ses collègues en offrant de l'aide à ceux qui semblent en avoir besoin; 2. être positif et réceptif; 3. partager ses idées et ses connaissances; 4. respecter ses engagements.	C'est éviter : 1. d'être condescendant ou arrogant; 2. d'agir de manière individualiste; 3. de créer des conflits interpersonnels; 4. de rabaisser le travail des autres.

Agir avec OUVERTURE au quotidien au CSSPB	
C'est notamment : 1. donner la chance aux autres de s'exprimer; 2. être capable d'en venir à un compromis; 3. respecter les divergences d'opinions; 4. accepter la critique constructive.	C'est éviter : 1. d'avoir une attitude négative; 2. d'entretenir des préjugés; 3. d'être sur la défensive; 4. mettre la faute sur les autres.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT au quotidien au CSSPB	
C'est notamment : 1. avoir une bonne écoute, être réceptif; 2. avoir de l'empathie; 3. utiliser un vocabulaire et un ton convenable et éviter les blasphèmes; 4. faire preuve de sincérité.	C'est éviter : 1. de parler avec un ton inadéquat; 2. de faire des commentaires négatifs, non constructifs ou des remarques désobligeantes; 3. d'exécuter une autre tâche pendant qu'une personne parle (regarder son téléphone ou son ordinateur, par exemple); 4. de couper la parole.

4. CIVILITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

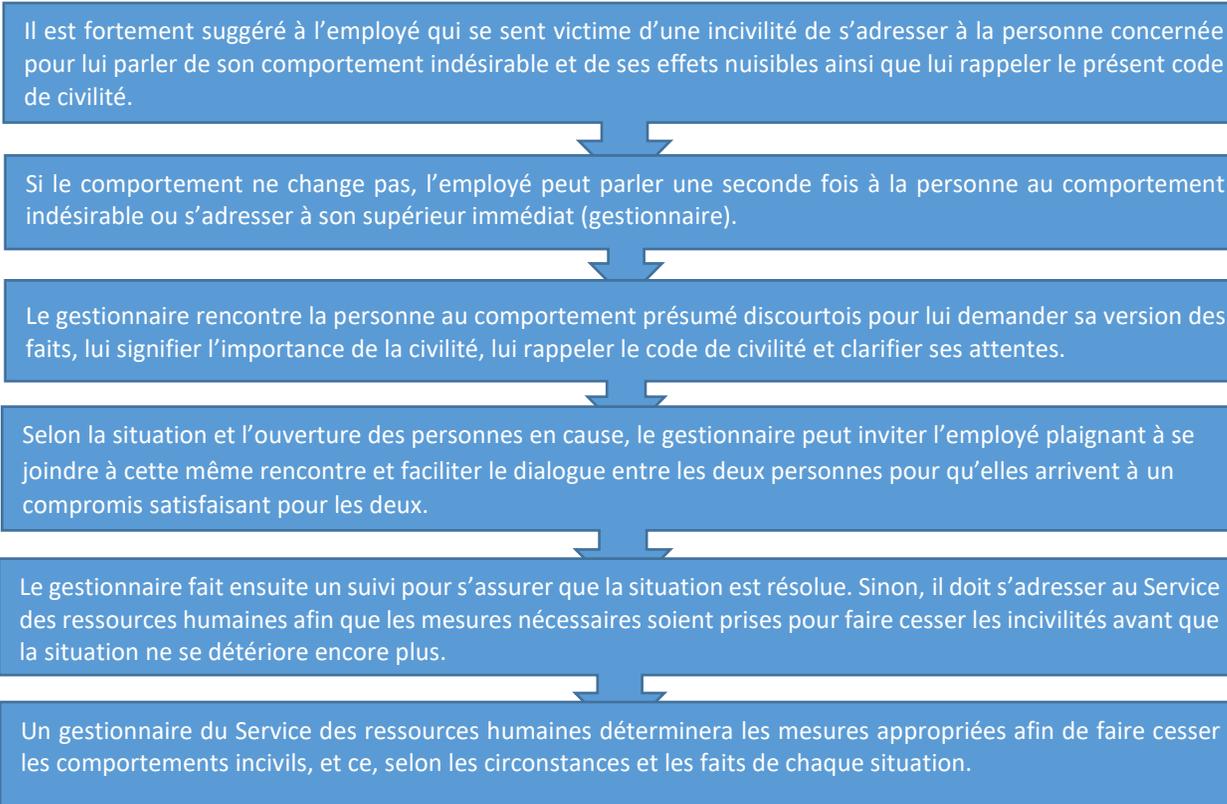
Les membres du personnel du CSSPB sont appelés à faire preuve de loyauté à l'égard de l'organisation et de respect vis-à-vis leurs collègues de travail, les élèves et leurs parents en tout temps sur les différents médias sociaux, tant au niveau des propos tenus qu'au niveau des comportements adoptés. À cet effet, le CSSPB invite les membres de son personnel à consulter la [Politique sur l'utilisation des médias sociaux](#) pour plus de précision.

5. 4. CONDUITES À ADOPTER LORS DE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES LIÉES AU TRAVAIL

Les membres du personnel du CSSPB sont appelés à véhiculer les mêmes valeurs que celles mentionnées précédemment lors des activités sociales liées au travail : respect, collaboration, ouverture et établissement d'une communication efficace. La conduite des membres du personnel en contexte social peut affecter le climat de travail et le bien-être des autres.

Lors des activités sociales liées au travail, il convient toujours de respecter l'espace de chaque personne et d'éviter les contacts physiques importuns. Il convient également d'éviter les comportements et propos à connotation sexuelle, tout comme les gestes ou commentaires suggestifs.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'INCIVILITÉS RÉPÉTÉES



Le CSSPB invite donc les membres de son personnel à appliquer la présente procédure, avec les adaptations nécessaires, en cas d'incivilités répétées à leur égard de la part d'un partenaire externe.

Les parties peuvent en tout temps se référer à la [Politique visant à contrer le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail](#) si la situation se dégrade.

7. ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET ENGAGEMENT

Je, _____, employé(e) du CSSPB reconnais avoir pris connaissance du présent code de civilité et m'engage à le respecter en tout temps dans le cadre de mes fonctions professionnelles et sur les réseaux sociaux.

Nom de l'employé(e)

Signature de l'employé(e)

Date (jour/mois/année)